

OBJET

Date: 12 décembre 2022

Présents: Mesdames les Professeures Marie BEYLOT-BARRY, Sandrine DABERNAT, Claire MAJOUFRE et Laura RICHERT, Messieurs les Professeurs Pierre DUBUS, Patrick DEHAIL, Éric DOBREMEZ, Didier GRUSON, Pierre MERVILLE, Alexandre OUATTARA, Igor SIBON, Jean-Philippe JOSEPH* et Jean-Luc PELLEGRIN*, Mesdames les Docteurs Valérie BERNARD, Fanny PELLUARD-NEHME, Isabelle REDONNET-VERNHET, Chantal BERGEY et Brigitte LLANAS, Messieurs les Docteurs Thomas BIENVENU, Florent GUERVILLE et Aurélien TRIMOUILLE, Monsieur Etienne DELAMARRE, Mesdames Annah KAZMUCHA, Salomé BLACKWOOD, Eheina GOIEASKOETXEA-ETCHART et Claire HEYSCH DE LA BORDE, Messieurs Hugo LALLEMAND, Rémi DAVID, Hadrien POMMIERS et Matthias DA COSTA, Madame Elise DOUCAS (CHU de Bordeaux), Monsieur le Médecin Général Marc PUIDUPIN (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué), Mesdames Véronique CHASSAING* et Valérie MARMOL*.

Excusés: Madame la Professeure Caroline GRONNIER, Madame le Docteur Marie-Christine BEAUVIEUX, Monsieur le Docteur Cédric GIL-JARDINÉ.

3 de ces membres ont donné pouvoir.

* membres invités permanents et personnalité invitée à titre consultatif

Ordre du jour : Formation Plénière

En début de séance, Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil du décès de Monsieur le Professeur Jean-Marie CAILLE, fondateur du service de neuro-imagerie du CHU de Bordeaux, ancien président du CNU de radiologie et du collège des enseignants de radiologie de France.

Une minute de silence est proposée en sa mémoire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022

Monsieur le Doyen soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022 est approuvé par les membres présents et représentés (32 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention).

Les procès-verbaux des Conseils de l'UFR Sciences Médicales sont disponibles sur le site internet du Collège Santé à l'adresse suivante : https://sante.u-bordeaux.fr/Composantes/UFR-Sciences-medicales/Conseils-de-l-UFR-medecine.

2. Textes officiels

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- Arrêté du 3 novembre 2022 (J.O. du 22 novembre 2022) portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Université Numérique En Santé et Sport.fr (UNESS.fr) ».





- Arrêté du 8 novembre 2022 (J.O. du 4 décembre 2022) fixant pour l'année 2023 et l'année 2024 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés.
- Arrêté du 24 novembre 2022 (J.O. du 27 novembre 2022) fixant la forme et le contenu du dossier de demande d'autorisation destiné aux établissements mentionnés à l'article R. 1261-25 du code de la santé publique souhaitant assurer l'accueil de corps à des fins d'enseignement médical et de recherche.

- Ministère de la Santé et de la Prévention

- Décret nº 2022-1466 du 24 novembre 2022 (J.O. du 25 novembre 2022) autorisant les étudiants de 3^{ème} cycle des études de médecine, de pharmacie et d'odontologie à effectuer des remplacements dans les établissements de santé.
- Arrêté du 29 novembre 2022 (J.O. du 6 décembre 2022) relatif au changement d'interrégion, de région ou de subdivision pour motif impérieux dans le cadre du troisième cycle des études pharmaceutiques.
- Arrêté du 29 novembre 2022 (J.O. du 6 décembre 2022) relatif au référentiel de mises en situation et d'actes permettant au docteur junior inscrit dans le diplôme d'études spécialisées de pharmacie hospitalière d'acquérir progressivement une pratique professionnelle autonome pris en application de l'article R. 6153-1-2 du code de la santé publique.

3. Informations

Calendrier des Conseils de l'UFR Sciences Médicales – année 2023

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil le calendrier des conseils de l'UFR Sciences Médicales pour l'année 2023 (cf. pièce jointe).

Campagne relative à la santé mentale des étudiants

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil du résultat de l'étude menée par le Lab santé étudiants et relative à la santé mentale des étudiants. Selon cette dernière, 19% des étudiants bordelais ont admis prendre un traitement contre le stress, l'anxiété ou l'angoisse.

Au vu de ces résultats, le projet Prisme, financé par l'Université et le Rectorat de Bordeaux, a été lancé à la rentrée universitaire 2022-2023. Ce projet, auquel 2000 étudiants bordelais vont participer, vise à réaliser un état des lieux précis et actuel de la santé mentale des étudiants.

Les informations concernant ce projet sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.ub-prisme.fr/

L'Espace Santé de l'Université de Bordeaux et le Centre Hospitalier de Charles Perrens, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, se sont également mobilisés afin de créer la campagne « Premiers pas ». Cette campagne composée de 8 vidéos de 40 secondes a pour but d'inciter les étudiants à se tourner vers un tiers afin de lutter contre l'isolement.

Ces vidéos sont disponibles sur la chaîne Youtube de l'Espace Santé Etudiants : https://www.youtube.com/@EspaceSanteEtudiantsBordeaux

Aide alimentaire aux étudiants

Monsieur le Doyen annonce aux membres du Conseil qu'une enveloppe de 10 millions d'euros devrait être débloquée par le gouvernement pour l'aide alimentaire aux étudiants. Cette enveloppe exceptionnelle, dont les modalités de déploiement restent encore à préciser, serait versée aux associations concernées.

Celle-ci intervient dans le cadre d'une série de mesures annoncées par le gouvernement, dont le maintien jusqu'à Noël des repas à 1€ (mis en place durant la pandémie) et la revalorisation des bourses sur critères sociaux de 4%.





> Article PASS/LAS

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil de l'article paru sur le site l'Etudiant concernant l'attractivité en forte baisse des PASS au profit des LAS.

En effet, en l'espace d'un an, le nombre d'étudiants inscrits en LAS a bondi de 47%, soit 6500 étudiants supplémentaires. A l'inverse, les PASS ont vu leurs effectifs régresser avec une baisse de 3,5%, équivalente à 1000 étudiants. A la rentrée 2021, 27 207 étudiants ont privilégié les PASS et 20 094 étudiants ont intégré les LAS.

Etudiants admis à l'école de l'Inserm

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil que 3 étudiants de la Faculté de Médecine de Bordeaux ont été sélectionnés pour participer à l'université d'hiver « école de février » 2023 de l'Inserm.

Ainsi, ont été retenus par le comité de sélection les étudiants suivants :

- Andrê BARAT
- Raphaël GAUBERT-RACHMUHL
- Marta IOLLO

Les membres du Conseil leur adressent leurs sincères félicitations.

4. Présentation du budget 2023

Présentation de l'exécution budgétaire 2022

Monsieur le Doyen présente l'exécution budgétaire 2022. Il avait été indiqué que la dotation 2022 ne couvrirait pas les dépenses prévisionnelles liées à la formation initiale. Ainsi, les dépenses à financer sur d'autres ressources étaient estimées à 171 657 €. L'exécution budgétaire montre que 146 688 € ont été financés sur ces autres ressources.

➤ Présentation du budget prévisionnel 2023

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil d'une baisse importante qui a été appliquée sur la dotation de l'UFR Sciences Médicales pour 2023.

Pour rappel, en 2022, la dotation allouée représentait 340 343 €.

Pour 2023, celle-ci est fixée à 280 868 € représentant une baisse de près de 60 000 € soit 17%.

Monsieur le Professeur Jean-Luc PELLEGRIN, en complément, précise aux membres du Conseil que la dotation attribuée au Collège Sciences de la Santé pour l'année 2023, fixée à 1 550 000 €, a subi une baisse de 275 000 €.

A noter que, sur cette dotation, 500 000 € sont destinés à la location du Parc des Expositions de Bordeaux pour la passation du PASS.

Cette baisse impacte automatiquement les budgets des différentes UFR, celle-ci étant ensuite répercutée sur l'ensemble des structures rattachées au Collège Santé.

Monsieur le Professeur Jean-Luc PELLEGRIN précise qu'avec une augmentation de près de 25% des effectifs des étudiants en médecine et les allègements budgétaires, le financement des formations en santé sera problématique à l'avenir.

Monsieur le Doyen présente donc aux membres du Conseil le budget prévisionnel 2023. Les dépenses prévisionnelles 2023 sont ajustées en fonction de l'exécution budgétaire 2022. Tout comme l'année passée, la dotation ne permet pas de financer les dépenses prévisionnelles liées à la formation initiale. Les dépenses à financer sur d'autres ressources sont estimées à 252 132 €.

Les élus étudiants déplorent le manque de visibilité sur les modalités de rétribution des crédits par l'Université de Bordeaux aux différentes formations.







Un échange s'ensuit entre les membres du conseil.

Monsieur le Doyen soumet au vote des membres du Conseil le budget prévisionnel 2023.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable (31 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions).

5. Questions pédagogiques

Valorisation du parcours étudiant

Monsieur le Professeur Patrick DEHAIL précise que la réforme du 2^{ème} cycle des études de médecine, en cours de mise en place, permettra de classer les étudiants, non plus sur un seul examen classant national mais par le biais de 3 modalités :

- l'Examen Dématérialisé National (EDN), examen théorique comptant pour 60%,
- les Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS), examens pratiques comptant pour 30%,
- la valorisation du parcours étudiant limité à 60 points et comptant pour 10%.

Monsieur le Doyen précise que, suite aux recommandations du comité de suivi en charge des points parcours (COSUI), une procédure concernant la valorisation du parcours étudiant et ses modalités de mise en place doit être rédigée par chaque faculté d'ici le mois de juin 2023.

Aussi, Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil le projet rédigé pour la Faculté de Médecine de Bordeaux et propose d'en reprendre les différents points un par un. Il précise que certains points restent encore à éclaircir dont notamment les possibilités de cumul d'activités et les modalités d'attribution de ces points.

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil des éclaircissements apportés par le COSUI.

Concernant l'engagement étudiant, ouvrant droit à 40 points de parcours, 4 formes d'engagement sont possibles :

- Engagement associatif
- Engagement pédagogique
- Engagement social
- Engagement dans les réserves opérationnelles

Il est précisé dans les recommandations adressées que ces différents types d'engagement ne sont pas cumulables.

Ainsi, un étudiant qui aurait pu candidater sur 2 types d'engagement et, de ce fait, saturer son parcours en terme de points, ne peut prétendre qu'à une seule forme d'engagement et donc ne bénéficier que de 40 points.

Suite aux différents échanges avec les élus étudiants, la solution suivante est proposée par Monsieur le Doyen :

Dans ce cas précis, les 2 UE Engagement devront être présentées lors de la commission dédiée sur des catégories d'engagement différentes. L'étudiant concerné se verra alors attribué, et, selon l'avis rendu par cette commission, 40 points de parcours au titre de l'engagement étudiant pour l'une de ses activités. La deuxième sera, quant à elle, valorisée au titre d'une UE supplémentaire facultative dans le cadre du cursus médecine et bénéficiera donc de 10 points supplémentaires (20 points si l'activité est effectuée sur 2 années consécutives).

Les participations ponctuelles à des actions d'engagement et les stages faisant partie du cursus de médecine ne peuvent être comptabilisés au titre de l'engagement étudiant.

De même, la participation à des préparations privées (tutorat privé) ne sont pas éligibles du fait de leur concurrence directe vis-à-vis du tutorat de la Faculté de Médecine de Bordeaux.

Monsieur le Doyen informe également les membres du Conseil que les représentants étudiants ne peuvent siéger lors de la commission parcours.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.







Les élus étudiants souhaiteraient avoir des éclaircissements sur différents points dont notamment la possibilité de cumuler 2 engagements et la possibilité de valoriser les expériences professionnelles réalisées dans le champ de la santé au titre de 20 points parcours et non pas 10 points comme pour toute expérience professionnelle.

Monsieur le Doyen précise que les réactions et différentes questions seront remontées aux instances concernées et souligne qu'une grande bienveillance sera appliquée par les différentes commissions.

Il rappelle également que la règle d'attribution des points parcours reste facultaire, aucun contrôle au niveau national ne sera effectué.

➤ Optionnels de DFASM 1

Monsieur le Professeur Patrick DEHAIL informe les membres du Conseil qu'un certain absentéisme a été relevé pour certains enseignements optionnels de DFASM 1 qui se trouvaient être programmés à des heures tardives. Suite à ce constat, il a été donné aux enseignants concernés la possibilité de ne pas maintenir l'hybride et de passer les enseignements à distance dans les modules où les étudiants ne se rendent pas en présentiel.

6. Troisième cycle

➤ Demande de modification de DU – DIU

<u>Intitulé du diplôme</u>	Responsable(s)
DIU DE FORMATION DE FORMATEUR EN SIMULATION	Responsable : Docteur Etienne RIVIERE
EN SANTE (FormaSim)	Co-responsable : Professeur Patrick DEHAIL

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

La réglementation de ces diplômes est disponible sur le site internet du Collège Sciences de la Santé à l'adresse suivante : https://sante.u-bordeaux.fr/Formation-continue/Diplomes-d-universite/DU-DIU-Medecine.

Les demandes de renseignement concernant ces diplômes sont à formuler auprès du service de gestion des DU Santé via l'adresse : scolarite.du-sante@u-bordeaux.fr.

7. Questions diverses

> Temps de travail des internes

Les élus étudiants souhaitent aborder le sujet du temps de travail des internes et informent les membres du Conseil de la décision rendue par le Conseil d'état en date du 22 juin 2022 mentionnant que les établissements de santé public doivent se doter, en complément des tableaux de service existants, d'un dispositif fiable, objectif et accessible de mesure du temps de travail des praticiens hospitaliers et internes afin de s'assurer du respect du plafond hebdomadaire fixé par le droit européen. Ils précisent qu'une plainte a été déposée au tribunal administratif par les syndicats des internes contre l'ensemble des CHU de France visant à ce que les établissements mettent en place cet outil et qu'une visibilité sur le décompte horaire puisse être donnée.

Monsieur le Doyen précise que ce sujet doit être abordé avec la Direction des Affaires Médicales du CHU de Bordeaux et propose aux élus étudiants de solliciter une réunion à ce sujet. A l'issue de celle-ci, un retour pourra être effectué en Conseil d'UFR.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.





Augmentation du nombre d'externes

Les élus étudiants font part aux membres du Conseil de leur inquiétude au vu de l'augmentation à venir du nombre d'externes, de la surcharge que cela impliquera dans les services et l'impact induit sur la qualité des stages et gardes.

Monsieur le Professeur Patrick DEHAIL, en réponse, informe les élus étudiants que la Faculté de Médecine, consciente de cette problématique, a déjà commencé à anticiper les besoins avec notamment le passage des cours de 2^{ème} cycle en hybride et la possibilité d'effectuer des contrôles continus à distance. La mise en place d'une organisation différenciée concernant les stages (matinée ou une semaine sur 2) et l'élargissement des terrains de stage à 3 centres hospitaliers cette année, viennent également pallier ce problème ; le projet étant d'élargir ces terrains aux établissements hospitaliers de Bordeaux métropole et une ouverture hors Gironde.

Les lignes de garde seront également ouvertes aux hôpitaux en périphérie.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Prochaine réunion: Lundi 6 février 2023

Bordeaux, le 12 décembre 2022

Pr Pierre DUBUS

Doyen de la Faculté de Médecine